



LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

LETTRÉ D'INFORMATION #30 – Juin 2019

www.registre-coproprietes.gouv.fr

En bref

- Ce mois-ci, la lettre d'information précise la procédure de **rattachement d'une copropriété** ainsi que les évolutions déployées afin de la faciliter.
- Cette lettre complète la documentation et les tutoriels vidéos (création de compte, activation, immatriculation) disponibles sur le site du Registre, **véritables outils d'aide pour les syndicats** notamment bénévoles.



Les évolutions du Registre

Simplification de la procédure de rattachement des copropriétés non rattachées à un syndic

A la fin de son mandat, et s'il n'est pas réélu, un **syndic est tenu de déclarer le nouveau représentant légal** de la copropriété qu'il avait en gestion (article R. 711-4 du code de la construction et de l'habitation).

Le cas échéant, il doit également modifier la date de fin de mandat qu'il avait préalablement renseigné.

Cependant, si le syndic sortant n'effectue pas cette procédure dans un délai de 60 jours suivant l'expiration de son mandat, la copropriété passe automatiquement au statut « **Non rattachée** ».

Dans ce cas, le Registre permet désormais au **nouveau représentant légal de modifier la date de fin de mandat de son prédécesseur** lorsqu'il procède à une demande de rattachement.



Le zoom technique

Dans quels cas un syndic peut-il rattacher une copropriété déjà immatriculée ?

- Lorsqu'un syndic a été **désigné par le syndic sortant** comme nouveau représentant légal de la copropriété ;
- Lorsque le syndic est le **nouveau représentant légal mais n'a pas encore été désigné par son prédécesseur**, dont le mandat est déjà expiré ;
- Lorsqu'un syndic a été **désigné à l'issue de l'immatriculation d'une nouvelle copropriété** (créée après le 01/01/2017), effectuée par un notaire ;
- Lorsqu'un syndic reprend **la gestion d'une copropriété qui n'avait pas de syndic** depuis plus de 60 jours et/ou qui a été immatriculée notaire.

L'ensemble de ces procédures de rattachement sont effectuées à partir du bouton « **Rattacher une copropriété immatriculée** ».



Les chiffres clés*



375 204 copropriétés

Immatriculées



36%

Moins de
10 lots



50%

11-49 lots
principaux



13%

50-199 lots
principaux



0,85%

Plus de
200 lots



9 787 640 lots

à usage d'habitation



49 092 télédéclarants

actifs

*Données au 31/05/2019



Liens utiles

Accueil du Registre : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>
« Aide et contact » : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/#/aide>
S'abonner à la newsletter en cliquant sur ce [lien](#)

Documentation



Guide utilisateur



Mémo : Pièce
justificative



Mémo : Fin de
mandat

